

Janvier 2022

le Bulletin Municipal

Gardons le contact :

La Mairie

Le secrétariat est ouvert le mardi et le jeudi de 14h00 à 18h00.

Un accueil sur rendez-vous est possible en appelant au 05.49.26.48.60 (en cas d'absence, laissez un message sur le répondeur).

L'info en continue

Sur le site internet communal :

www.saintmartindebernegeoue.fr

Actualités, photos, informations municipales, pratiques, quotidiennes, scolaires, agricoles/économiques et associatives.

Les urgences :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h, contacter le 05.49.26.48.60
- En dehors de ces horaires et en cas d'urgence : 07.50.55.09.54

Les élus

Echanger directement avec les élus en prenant rendez-vous au 05.49.26.48.60

- Frédéric NOURRIGEON, Maire
- Dominique MAURILLE, 1er adjoint

(Enfance, jeunesse, solidarité, services, loisirs, culture, associations)

- Pascal CLERJEAU, 2ème adjoint

(Cadre de vie, urbanisme, voirie/bâtiments, environnement/développement durable, agriculture)

2022 pleine d'espoir et de solidarité

Mot du Maire

Traditionnellement, le repas des aînés puis la cérémonie des vœux marquent le changement d'année. Pour la 2ème année consécutive, nous sommes malheureusement contraints de les annuler. C'est donc par ce nouveau numéro du Bulletin Municipal que je vous adresse, au nom du Conseil Municipal, mes meilleurs vœux 2022. Cette période difficile nous pousse à réorganiser notre quotidien. Sachons unir nos forces pour relever ensemble les défis de cette nouvelle année. Que 2022 soit porteuse d'espoir et de solidarité. Prenez soin de vous.

Avant de faire le point sur les réalisations majeures de 2021, puis me tourner vers cette nouvelle année, je tiens à remercier tous les Conseillers Municipaux pour qui la tâche reste compliquée, pour ne par dire frustrante, en raison de l'épidémie et des faibles ressources financières de la commune. L'investissement de chacun a toutefois permis en 2021 de mettre en service un défibrillateur, d'organiser un spectacle culturel professionnel, de distribuer aux aînés un colis, de travailler plusieurs dossiers très importants pour le personnel communal, de procéder au refinancement de nos emprunts, d'installer de nouveaux jeux à la Figère, de réorganiser et trier les archives communales, de travailler sur la loi Egalim, d'accompagner le déploiement de la fibre et tout ceci en restant très actif dans toutes les instances de Niort Agglo, du Syndicat de Communes, du SIVU, du SERTAD, etc. Je vous invite à consulter les comptes-rendus des réunions mis régulièrement sur le site internet et consultables en mairie.

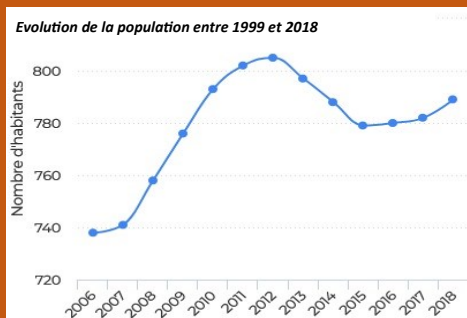
Contraints par nos finances, l'année 2022 s'inscrit dans la continuité de 2021. Sur le plan budgétaire, nous allons maintenir notre politique à savoir continuer de maîtriser nos dépenses, limiter nos investissements à nos capacités financières sans recourir à de nou-

veaux emprunts et rechercher systématiquement toutes formes de financement. En 2022, nous devrions perdre encore 7 500€ de dotation. Comment l'Etat peut-il abandonner les communes rurales comme la nôtre dont la seule richesse est la terre ? Nous serons donc amenés à faire des choix dans nos projets au moment du vote du budget. Parmi les sujets à l'étude, la rénovation du hall et des sanitaires du Foyer Rural, la construction de cavurnes, l'aménagement du carrefour de la route de St Romans, la rénovation des menuiseries côté parking de la mairie sans oublier la rue du vieux moulin dont nous recherchons une solution pour financer sa réfection. En 2022, nous travaillerons également sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui entrera en service en 2024 et sur lequel vous serez invités à nous faire part de vos observations, le plan de protection des haies communales qui fera l'objet d'un groupe de travail élargi puis nous commencerons à travailler avec ceux qui le souhaitent au plan d'entretien communal dont nous devons trouver une solution pour embellir et maintenir en état les trottoirs et accotements. Comme vous pouvez le constater, les élus ont une feuille de route bien remplie.

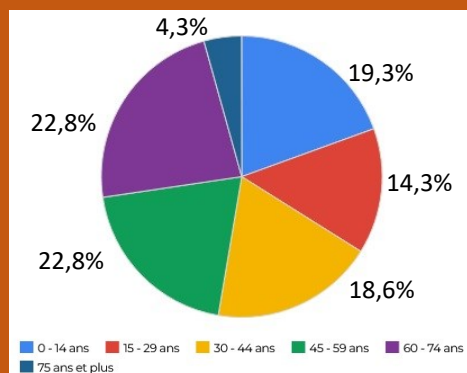
Frédéric NOURRIGEON, Maire

La commune en chiffres

809 La commune comptait **809 habitants** au **1er janvier 2021**, contre 797 en 2013 soit une évolution de +1,5 % sur la période.



La superficie de la commune étant de 17,8 km², la densité de la population est de **45 habitants par km²** alors qu'il y en a 149 sur l'agglomération du Niortais.

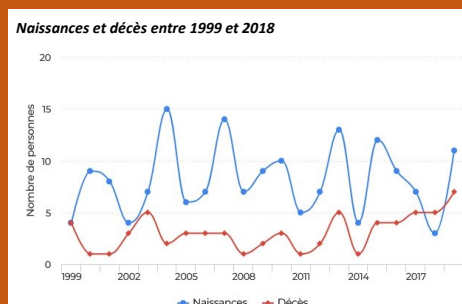


• **24 %** des habitants ont moins de 20 ans, contre 23 % pour Niort Agglo et **21 %** ont

plus de plus de 65 ans, contre 22 % pour l'agglomération. Avec un indice de vieillissement de 1 personne de 65 ans ou plus pour 65.3 habitants de moins de 20 ans, la **population rajeunit fortement**.

La répartition de la population par sexe montre un certain équilibre (50,6% d'hommes - 49,4% de femmes).

En **2021**, nous avons enregistré à l'état civil **5 naissances** et malheureusement **7 décès**. C'est la 2ème fois depuis 1999 que le nombre de naissances est inférieur à celui des décès.

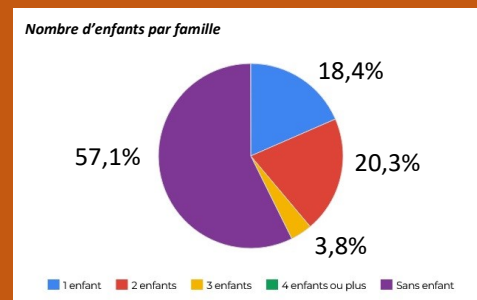


Familles

La commune est **majoritairement composée de couples sans enfants** (55,6% des familles) ;

- Un peu moins de 3,8% sont des familles monoparentales ;
- et 40,6% soit **143 familles** ont des enfants.

Lorsqu'elles ont des enfants, les familles en ont soit 1 ou 2 enfants.



352 logements

La commune compte 352 logements, alors qu'il y en avait 111 en 1968, soit une évolution de +217 % en 60 ans. Le temps de résidence moyen dans le même logement est de 19,8 années.

- **86% sont propriétaires** de leurs logements qui sont d'ailleurs plus grands que la moyenne départementale puisque l'on compte **5,1 pièces** contre 4,6 dans les Deux-Sèvres.
- **61%** des maisons ont une surface habitable de **plus de 100 m²**.
- **1 563€ / m²** correspond au **prix moyen des habitations** en septembre 2021 alors qu'il était de 1 148€ deux ans plus tôt (+ 12% sur les 5 dernières années).
- **24%** des maisons ont été construites avant 1970.

Etat civil 2021

Bienvenue à :

- Lisa MERLE
- Jules PORTE
- Maé DEMESTRE RUDEWICZ
- Elisa MASSETEAU LAMIRAULT
- Noa BAYARD

Toutes nos félicitations à :

- Lucille TIHBAUDEAULT et Louis GIBERT
- Charlotte COLLET et Mathias BAUDOIN
- Angélique BOISSELET et Alain GIBAUT
- Kathleen LOURME et Idriss COUFLEAU

Ils nous ont quittés :

- Patrick DIOT, 69 ans
- Fernand GENTILLEAU, 91 ans
- Cécile GIRAULT, 51 ans
- René GIBOUIN, 83 ans
- Ginette BOISSELET née ROUILLON, 89 ans
- Romaric BELOT, 35 ans
- Guy PROUST, 91 ans

Recensement Obligatoire dès 16 ans...

Chaque jeune Français de 16 ans doit obligatoirement se faire recenser auprès de la Mairie de sa commune.

Il reçoit une attestation de recensement qu'il devra présenter lors de certaines démarches (par exemple, pour son inscription au bac avant 18 ans). Le recensement permet également à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Quels documents apporter ?

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour
- Justificatif de domicile

Vous l'avez perdue...

Si vous avez moins de 25 ans, contacter le Centre du Service National et de la Jeunesse (CSNJ). La mairie ne pourra pas vous la délivrer. Si vous avez plus de 25 ans, vous ne pourrez malheureusement plus l'obtenir.

Illuminations

Vous avez probablement remarqué que de nouvelles décorations ont été installées pour les fêtes. Le premier coup de chapeau revient aux agents communaux qui ont remis en service plusieurs décorations et le second à la Ville d'Aiffres qui nous a prêté quelques lanterneaux qu'ils n'utilisaient pas cette année. Merci pour cette solidarité et merci à Marc DEGUIL pour sa précieuse collaboration à l'installation.

51

C'est le nombre d'habitations recensées le soir du 22 décembre qui étaient décorées. Merci à tous pour avoir illuminé la commune.



Cantine...

Depuis 2019, l'état soutien la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum. L'état compense à hauteur de 3€ par repas servi à 1€ et moins. Au 1er avril 2021, ce sont l'ensemble des communes éligibles à la dotation de solidarité rurale « Péréquation » qui peuvent bénéficier de cette aide. La commune étant concernée, les élus ont profité de cette belle opportunité (peut-être temporaire...), pour à la fois faire faire des économies aux familles les plus modestes mais aussi pour elle-même. Ainsi depuis la rentrée de septembre, et en fonction de son quotient familial, une famille est facturée soit 0.80€, 1€ ou 2.60€ par repas. Et bonne nouvelle, **pour 76% des enfants, les familles ne paieront que 1€ maximum le repas.** Les autres continueront de payer 2,60€ (tarif 2020-2021) ce qui reste malgré tout très accessible lorsque l'on sait qu'un repas coûte environ 8€ à la collectivité.



Aides >>>

Fond de Solidarité Logement

Qu'est ce que c'est ?

C'est une aide accordée aux personnes habitant en Deux Sèvres ou souhaitant s'y installer et qui éprouvent des difficultés financières.

Quelles aides possibles ?

- Pour vous permettre l'accès à un logement : Prêt (taux 0%) pour le dépôt de garantie, aide pour le 1er loyer, assurance locative, aide au déménagement.
- Pour vous aider en cas d'impayé de loyer, facture d'eau, d'énergie ou de téléphonie (opérateur orange uniquement).

Les conditions ?

L'aide dépendra du plafond de ressources suivant la composition du foyer (exemple plafond de 1006€ pour une personne seule et 2132€ pour une famille de 5 personnes).

Où s'adresser ?

www.deux-sevres.fr

☎ 05 49 06 76 30

@ fsl@deux-sevres.fr

Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Qu'est ce qui a changé depuis le 1er janvier 2022 ?

Chaque administré peut désormais **déposer son autorisation d'urbanisme** (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, etc.) **sous forme électronique**. Ensuite, l'administration instruira son dossier suivant le même format.

Quels seront les avantages ?

Incontestablement un gain de temps, la possibilité de déposer en ligne ou que l'on soit, une démarche plus économique et plus écologique (terminé toutes les photocopies en 5 exemplaires !) et surtout vous pourrez suivre l'état d'avancement de votre dossier à chaque étape de l'instruction.

Comment faire ?

Allez sur le site internet de la commune ou celui de www.niort-agglo.fr et laissez-vous guider.

C'est la fin des déclarations papiers ?

Non. Vous pouvez encore venir avec votre dossier complet à la mairie qui procédera à sa saisie en ligne.



Vote par procuration

Un électeur peut voter par procuration pour toute élection (municipales, départementales, régionales, législatives, présidentielle, ...) ou référendum. L'électeur (le mandant) choisit une personne qui vote à sa place (le mandataire). Le jour du vote, le mandataire vote à la place du mandant, dans le bureau de vote de ce dernier. Il n'a pas besoin d'un justificatif ni de la pièce d'identité du mandant : le vote par procuration est déjà indiqué sur la liste d'émargement. **[A noter] Vous pouvez désormais faire votre demande sur www.maprocuration.gouv.fr**

Brochure du Patrimoine Communal

La Direction des Musées de Niort Agglo associée à la Région Nouvelle-Aquitaine a mené un travail d'identification et d'étude du patrimoine communal. Saint-Martin-de-Bernegoüe est la 8ème commune de Niort Agglo a bénéficié de cette démarche. **[A noter] La brochure vous sera remise gratuitement à la mairie.** Elle est aussi disponible sur le site internet.



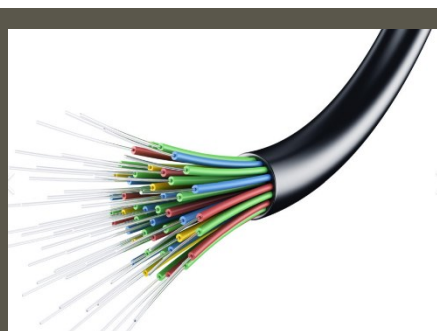
Merci à Alain SEGRET pour sa précieuse contribution.

Plan de protection des haies communales



Les haies constituent des éléments naturels précieux et utiles à tous. Elles contribuent à la variété et à la richesse des paysages mais aussi au maintien de la biodiversité. Elles peuvent jouer de nombreux rôles. Elles ont notamment une fonction de régulation du climat. Elles protègent les cultures du vent et contribuent au confort des animaux élevés en plein air, leur offrant

des abris contre les intempéries ou le soleil, et parfois du fourrage en période de sécheresse. Les bandes herbeuses maintiennent sur les terres agricoles les pollinisateurs et les prédateurs utiles à l'agriculture. Les arbres et arbustes, ressources naturelles renouvelables, sont une source de chauffage et de bois d'œuvre, une matière première biodégradable. C'est pourquoi les membres du Conseil Municipal ont souhaité inscrire la mise en œuvre d'un plan de protection des haies qui appartient à la commune dans les premières actions à mener de leur feuille de route 2020-2026. Ce plan sera travaillé en partenariat avec les agriculteurs locaux mais aussi avec des associations communales ou spécialisées comme Prom'haies. L'objectif est d'aboutir à un document dit de référence qui sera publié dans le bulletin municipal de l'été 2022. Il comportera notamment une carte recensant les haies communales et un volet entretien/exploitation/arrachage. La mise en œuvre de ce plan est une première étape. Les élus ont en effet la volonté de planter des haies et arbres sur les terres communales mais aussi de poursuivre leurs travaux sur d'autres sujets comme la rédaction d'une charte pour les haies privées ou encore trouver une solution pour valoriser le petit bois issu des coupes.



72 habitations sont déjà éligibles à la Fibre

Le déploiement de la fibre est en cours sur la commune. 137 autres maisons le seront d'ici la fin février 2022 soit près de la moitié des foyers. Les autres raccordements nécessitent l'implantation de nouveaux poteaux. La fin du déploiement est prévu au 2ème trimestre 2022. Surveillez votre éligibilité sur www.deux-sevres-numerique.fr

La fibre, c'est obligatoire ?

Non. Vous n'avez pas besoin de la fibre si vous avez seulement une ligne téléphonique. Pour internet, si vous considérez avoir assez de débit pour vos activités, alors vous pouvez très bien conserver votre abonnement internet par ADSL ou satellite.

Orange, Free, Bouygues, SFR ...

Actuellement, seul Orange propose une offre mais en patientant un peu, vous pourrez bénéficier d'une offre de Free (très prochainement), puis Bouygues Télécom et SFR (annoncés pour cette année). **Faites jouer la concurrence...**

Combien ça coûte ?

En dehors d'offres promotionnelles, il faut compter selon les opérateurs entre **30 et 45 € par mois**. A ceci s'ajoute assez souvent des frais de raccordement à la mise en service.

Comment se passe l'installation ?

La fibre est tirée dans le fourreau déjà emprunté par le câble téléphonique. Le technicien installera une prise fibre et reliera votre box. La durée de l'intervention varie entre 2 et 4 heures.

Un défibrillateur place de la mairie



Installé au niveau du kiosque à livres entre la mairie et l'entrée de l'école, le modèle choisi par les élus est **entièrement automatique**. Il analyse le rythme cardiaque adulte ou enfant et délivre un choc électrique aux victimes d'un arrêt cardiaque, afin de rétablir le rythme normal. Ce DAE fournit des commandes vocales faciles à suivre ainsi que

des indications visuelles pour son utilisation, que la personne qui secoure n'aura plus qu'à suivre. L'électrochoc, est entièrement automatique, ce qui signifie qu'il n'y a pas de bouton de choc sur lequel appuyer, pour déclencher l'appareil. De plus, grâce à une aide visuelle et vocale, la personne qui secoure dispose de toute l'assistance nécessaire pour aider le patient à relancer son cœur. Enfin, les secours sont automatiquement prévenus dès-lors que le DAE est sorti de son boîtier. Coût 1 357 €.



Une question >>>

Q: C'est quoi le Règlement National d'Urbanisme ?

R: Le RNU régit toutes les constructions et tous les aménagements

Imposé depuis le 1er janvier 2021 dans le cadre de la loi SRU aux communes qui n'avaient pas de PLU (Plan Local d'Urbanismes), le RNU s'appliquera jusqu'à la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (Niort Agglo) au 1er janvier 2024 (Cf. Bulletin Municipal de Janvier 2021). Le RNU régit notamment la localisation, l'implantation, la desserte des constructions et aménagements, la densité et la reconstruction des bâtis, les performances environnementales et énergétiques, la réalisation d'aires de stationnement. Les zonages du POS sont remplacés par les notions de Partie Actuellement Urbanisée (PAU) et Hors PAU. En zone PAU, s'applique le principe de constructibilité limitée et, sauf exception, celui d'inconstructibilité pour les zones Hors PAU. Le RNU est consultable à la mairie et sur le site internet de la commune.

- Seuil des Déclarations préalables et Permis de Construire = 20 m²
- Avis conforme du Préfet obligatoire



Carte déchetterie



- ◆ 24 passages par an, avec possibilité de recharger gratuitement 5 passages supplémentaires
- ◆ 2m3 maximum par passage et 2 passages par jour

- ◆ 1 passage « gros volume » par semestre, sur demande
- ◆ Rechargement automatique des 24 passages chaque 1er janvier (pas de report des passages non utilisés)
- ◆ 1 carte par foyer et résidence secondaire

Comment l'obtenir ?

1. La plateforme internet (www.decheteries.niortagglo.fr)
2. Le formulaire papier (à retourner au siège de Niort Agglo) (Formulaire disponible en mairie)
3. Le téléphone (05 49 78 74 70) avec envoi du justificatif par courrier
4. En mairie avec accompagnement au remplissage du formulaire ou à l'inscription par internet

[RAPPEL] Déchets Sauvages : Depuis avril 2021, un arrêté municipal permet de facturer les personnes indécrites de frais qui seront au minimum de 100€. Une plainte est également systématiquement déposée en vue de poursuites pénales.

Nos déchets

A partir du mois d'avril 2022

La gratuité s'applique aux usagers particuliers qui résident sur le territoire de Niort Agglo. Pour les autres usagers de l'agglomération, l'accès sera payant selon un tarif établi en fonction de la nature et de la quantité des déchets apportés. **Votre carte vous donne accès à toutes les déchetteries de l'agglomération et à tous les flux.**

Conseil Départemental Compétences >>>

- Agriculture
- Aménagement numérique
- Animation locale
- Collèges
- Enfance et Famille
- Enseignement supérieur
- Environnement
- Insertion
- Personnes âgées
- Personnes en situation de handicap
- Routes
- Secours et Sécurité
- Soutien aux projets locaux
- Tourisme

Nos élus >>>

Une question, un besoin, un projet, contacter vos conseillers départementaux :

Nathalie VINATIER :

En charge du handicap

06.98.44.05.49

nathalie.vinatier@deux-sevres.fr

Thierry DEVAUTOUR :

En charge de l'administration générale et des contractualisations.

06.88.06.44.69

thierry.devautour@deux-sevres.fr

2023 2 Poubelles...

niort agglo
Agglomération du Niortais

La gestion des déchets n'est actuellement pas satisfaisante. L'agglomération du Niortais n'atteint tout d'abord pas ses objectifs en matière de réduction de ses rejets de déchets ménagers. Alors qu'elle devrait en produire 543kg/an (et 512kg/an en 2030), le volume a augmenté de 10% passant de 603kg/an en 2010 à 663kg/an en 2019. A ceci, s'ajoute le coût moyen de traitement qui était de 114€/habitant en 2019 alors que pour une collectivité de même typologie elle est de 79€/habitant. De plus, ce coût ne fait qu'augmenter puisqu'il est lié aux volumes enfouis. A ce rythme, on peut s'attendre à une augmentation du coût de 30% d'ici à 2027. Enfin le service de collecte est hétérogène sur l'Agglo. C'est pourquoi la CAN étudie depuis 2020 plusieurs leviers.

L'un d'eux concerne directement notre commune qui va être pilote, comme les 12 communes de l'ex communauté plaine de courance, pour expérimenter une nouvelle organisation qui sera ensuite étendue à toute la CAN. En vue d'augmenter le tri et baisser le coût, chaque foyer sera équipé de 2 containers (dont une poubelle jaune) adaptés à la taille de la famille. La poubelle jaune devrait permettre d'augmenter le volume récolté d'emballages et de papiers qui est actuellement seulement de 26kg/habitant avec les Points d'Apports Volontaires. Le ramassage se ferait en alternance 1 semaine sur 2 par une benne robotisée. Dans les endroits où la benne ne pourra se rendre, des bacs de regroupement (maximum 100m des habitations) seront installés (il devrait y en avoir très peu sur la commune). Nous devrions également avoir un point de regroupement supplémentaire pour vous permettre de jeter vos déchets lorsque vous ne pourrez pas attendre 15 jours. Nous ferons un dossier plus complet dans le prochain bulletin municipal (été 2022). Au cours de l'année, l'agglomération va aussi mener une enquête pour connaître le nombre de personnes par foyer.

Visiter EPONA

Situé dans l'ancien Séchoir sur le site de Port Boinot à Niort et réalisé par la Communauté d'Agglomération du Niortais, le parcours permanent Épona- secrets de nos patrimoines a ouvert ses portes aux publics le 3 juillet dernier. Le premier étage du Séchoir se décline en un espace d'information et de sensibilisation, immersif et ludique, dédié aux patrimoines qui font l'identité des 40 communes du territoire de l'agglomération. La valorisation des patrimoines des communes de Niort Agglo se décline en une introduction relative à Épona et six espaces, sur 340 m² : Laissez-vous conter le Niortais..., La Sèvre Niortaise et le Marais poitevin, Les activités agricoles et produits du territoire, L'architecture et l'histoire urbaine avec un focus sur Niort, La

Idée de sortie

chamoiserie/ganterie Boinot et le parcours se termine par le Jeu de l'oie mutualiste.

L'histoire de Saint-Martin-de-Bernegoue est contée par les thèmes suivants : l'histoire laitière du territoire, les races réintégrées (vache maraîchine, chèvre poitevine, baudet du Poitou), l'histoire viticole, la culture céréalière et les productions anciennes associées. Le Chai du XVIIe siècle a été mis en exergue dans la carte du territoire. Enfin une photographie représentant des vignes prise sur la commune a été utilisée. **L'entrée est gratuite.**

Tarifs Municipaux

1er janvier 2022

Location des salles du Foyer Rural - Tarifs à la journée

Du 15 octobre au 15 avril, supplément de 25€ pour le chauffage

	Grande salle	Salle du bas + cuisine	L'ensemble
Association de la commune (tous types d'activités) :	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Particulier de la commune :			
Vin d'honneur	50 €	40 €	70 €
Repas	80 €	70 €	140 €
Particulier et association hors commune :			
Vin d'honneur	100 €	90 €	160 €
Repas	155 €	135 €	270 €
Professionnel :	170 €	140 €	300 €

Bon à savoir :

A l'exception des associations communales, toute mise à disposition d'un local ou d'un matériel est précédée de la signature d'une convention d'utilisation de locaux et de matériels, du paiement d'avance du prix de la location, du dépôt des chèques de caution

(ménage 200€ - Bâtiment et matériel 300€), de la remise d'une attestation d'assurance. La location ne deviendra définitive au plus tôt que 4 mois avant la date retenue.

Location de la buvette de l'espace détente de la Figère - Tarifs à la journée

Association de la commune	Gratuit
Association hors commune	90 €
Particulier de la commune	50 €
Particulier hors commune	90 €
Professionnel	100 €

* la sonorisation est mise gratuitement à disposition (en l'état)

Cimetière communal - Prix des concessions par m²

Concession temporaire de 15 ans	100 €
Concession temporaire de 30 ans	150 €

* un emplacement représente 2,40 m²

Columbarium - Prix des concessions

Concession de 15 ans	230 €
Concession de 30 ans	350 €

Jardin du souvenir - Caverne - Prix des concessions

Concession de 15 ans	250 €
Concession de 30 ans	400 €

Ouverture et droit de séjour en caveau provisoire

Les 6 premiers jours	129 €
Par jour supplémentaire	17 €



Piscines, Patinoire, Conservatoire Danse et Musique, Ecole d'arts plastiques, Musée Bernard d'Agesci, Donjon,

avec « ma carte » bénéficiez de tarifs d'accès aux équipements sportifs et culturels selon votre quotient familial. Carte valable du 1er janvier au 31 décembre. Demandez votre carte : 05.17.38.79.09 - carteqf@agglo-niort.fr.

Depuis le 1er janvier 2021, les médiathèques de Niort Agglo sont Gratuites.



SCPC SYNDICAT DE COMMUNES PLAINE DE COURANCE

Portage de repas
Service à domicile

Residence du petit Logis
05.49.26.42.11 F.L.PRAHECO@wanadoo.fr

Présentés en barquettes étanches, les repas complets : potage, entrée, viande ou poisson avec légumes, fromage et dessert, sont livrés chez vous le matin prêts à être réchauffés.

10,61 € le repas 11,65 € le repas invités
Renseignements au 05.49.26.42.11

SCPC Le Syndicat de Communes Plaine de Courance propose aux enfants de la commune une multitude d'activités tous les mercredis après-midi, pendant les petites et les grandes vacances scolaires. Le mercredi midi, un minibus vient même les chercher à la sortie de l'école. Les ados sont également accueillis soit au SpaceGame de Prahecq ou au Skouate de Granzay-Gript. Ils y trouveront un espace multimédia, un espace de loisirs créatifs et de réalisation de projets, mais aussi billard, baby-foot et ceci, sans compter les sorties.

Plus d'information : www.scpc.fr
05.49.26.11.66 ; service.animation@scpc.fr

Journée avec repas		1/2 Journée avec repas		1/2 Journée sans repas	
CAF - MSA	1er juillet 2021	CAF - MSA	1er juillet 2021	CAF - MSA	1er juillet 2021
QF 1 (inférieur à 550 €)	5,89 €	QF 1 (inférieur à 550 €)	4,06 €	QF 1 (inférieur à 550 €)	1,80 €
QF 2 (551 à 770 €)	8,69 €	QF 2 (551 à 770 €)	5,45 €	QF 2 (551 à 770 €)	3,19 €
QF 3 (771 à 990 €)	11,28 €	QF 3 (771 à 990 €)	6,75 €	QF 3 (771 à 990 €)	4,47 €
QF 4 (991 à 1 130 €)	14,02 €	QF 4 (991 à 1 130 €)	8,14 €	QF 4 (991 à 1 130 €)	5,84 €
QF 5 (1 131 à 1 350 €)	15,59 €	QF 5 (1 131 à 1 350 €)	8,90 €	QF 5 (1 131 à 1 350 €)	6,64 €
QF 6 (supérieur à 1 351€)	16,93 €	QF 6 (supérieur à 1 351€)	9,30 €	QF 6 (supérieur à 1 351€)	7,03 €
Autres régimes	17,47 €	Autres régimes	9,84 €	Autres régimes	7,57 €
Hors SCPC	30,69 €	Hors SCPC	16,34 €	Hors SCPC	14,75 €

Louer un broyeur

Depuis le 1er janvier 2022, Niort Agglo vous propose une aide à la location d'un broyeur de branche afin de réduire la production de déchets verts à la source et ainsi diminuer leur apport dans les déchèteries. **L'aide est de 100€ par foyer et par an.** Vous pouvez ainsi les broyer à domicile et les valoriser en paillage dans votre jardin ou en substrat dans votre compost. Plus d'informations : www.niortagglo.fr (rubrique déchets). 0 800 33 54 68. service.dechet@agglo-niort.fr

Du côté de l'agenda

Prévisionnel...

Février		
22 février	Donneurs de Sang - Collecte	Prahecq
Mars		
4 mars	APE - Tournoi de palets	Juscorps
5-12-13-18-19 mars	Foyer Rural - Théâtre	Foyer Rural
27-Mar	Foyer Rural - Concours de Belote	Foyer Rural
Avril		
2 avril - 9h	ATS - Assemblée Générale	Foyer Rural
9 avril	APE - Carnaval	
23-24 avril - 9h-18h	ATS - Portes ouvertes (ventes de plants, animations)	Jardins d'ATS
25 avril	Donneurs de Sang - Collecte	Prahecq
Mai		
Mai	APE - Vente de plants de légumes et fleurs	
20 mai - 19h30	E Vie Danse - Assemblée Générale	Foyer Rural
21-22 mai	Foyer Rural - Expo artisanale et créative	
22-May	Foyer Rural - Vide grenier	Figère
28 mai	ATS - Animation "Purins et compagnie"	Jardins d'ATS
Juin		
11 juin	E Vie Danse - Fête de l'été	Figère
11 juin	ARBRE - Inauguration du Lavoir	Lavoir
17 juin	WHY NOTES - Concert	Eglise
18 juin	WHY NOTES - Concert	Beauvoir/Niort
25 juin	APE - Fêtes des écoles	Figère
25 juin - soirée	Mairie - Spectacle 5ème saison	Figère
Juillet		
1er juillet	APE - Concours de Pétanque	Figère
12 juillet	Donneurs de Sang - Collecte	Prahecq
Septembre		
13 septembre	Donneurs de Sang - Collecte	Prahecq
17 septembre	ATS - Animation "compostage"	Jardins d'ATS
Novembre		
18-19-25-26 nov - 20h30	Cab' A Rires - Nouveau spectacle	Foyer Rural
Décembre		
19 décembre	Donneurs de Sang - Collecte	Prahecq

Les dates annoncées peuvent évoluer pour les raisons que vous pouvez vous imaginer...

niort aggro
Agglomération du Niortais

Elle revient en juin !



Devant le succès de l'édition 2021, les élus se sont positionnés auprès de Niort Aggro pour accueillir un **nouveau spectacle, gratuit**, dans le cadre de « La 5ème saison » 2022. La programmation étant en cours, le spectacle n'est pas encore déterminé. Quant à sa date, ce devrait être **le soir du 25 juin 2022** dans la continuité de la fête des écoles. Vous recevrez dans vos boîtes aux lettres l'affiche du spectacle.

Tous les jeudis après-midi à 14h, le Foyer Rural vous invite à venir jouer (cartes, jeux de société) salle du bas du Foyer Rural.

Suivez toute l'actualité de l'association sur sa **page Facebook** :

Foyer Rural
Saint Martin de Bernegoue



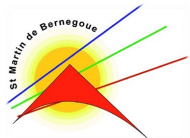
Insolite mais épuisant...

Ce bouc, sans collier, a probablement été abandonné par un particulier le samedi 15 janvier dans la cour d'une ferme. Les conseillers ont dû fabriquer un enclos à l'aide de clôtures de chantier puis lancer un appel sur les réseaux sociaux et auprès des communes voisines. Il a finalement trouvé refuge chez un habitant de Pamproux. Merci à Germain et Anne-Claire MOYNARD pour leur précieuse aide et pour la nourriture. Entre les chiens, les chats, les veaux, les moutons et maintenant un bouc, les élus ont été interpellés 8 fois depuis début 2021. *C'est aussi ça le rôle d'un élu dans une petite commune rurale.* Rappelons que les propriétaires restent responsables de leurs animaux divagant.

LINKY



Le déploiement de ce compteur nouvelle génération est prévu pour débuter en décembre 2023 et se terminer en mars 2025. GEREDIS a annoncé qu'il a confié l'opération de pose à la société PARERA Service. L'intervention durera environ 30 minutes. Chaque foyer recevra préalablement un courrier ainsi qu'une brochure. L'installation ne sera pas obligatoire (hors constructions nouvelles). C'est le client qui décidera. Toutefois, il faut savoir que la maintenance des anciens compteurs ne sera plus assurée et les clients ayant refusé pourraient voir le tarif de leurs abonnements augmenter... Chaque abonné pourra suivre sa consommation en temps réel.



VENTES À LA FERME
Je soutiens mes producteurs locaux

EARL du Logis d'en Bas

Guillaume JUILLET, éleveur, vous propose plusieurs fois par an une vente de colis de bœuf (environ 10 kg) et de veau (environ 8kg).
La viande, conditionnée sous vide, est prête à congeler.

Facebook : Gaec Logis d'En Bas

06.03.20.29.69

g.juillet@sfr.fr

Le logis d'en bas

79230

Saint-Martin-de-Bernegoue



5 colis au choix

Nos cochons sont élevés sur la paille dans un bâtiment ouvert sur tout un pan



Leur nourriture est exclusivement produite sur la ferme

LES P'TITS COLIS

d'Anne-Claire & Germain

À 3 minutes de Prahecq & 15 minutes de Niort

Anne-Claire 06 27 94 65 49 & Germain 06 11 11 16 94

65 rue du Rabot 79230 SAINT-MARTIN-DE-BERNEGOUÉ

lesptitscolis.acg@gmail.com

Les p'tits colis d'Anne-Claire et Germain



Vente tous les samedis de 10h à 12h.

Marion MOUSSARD vous propose

- Colis de viande de bœuf ou de veau de 7 à 10kg,
- Steaks hachés,
- Saucisses nature ou aux fines herbes,
- Poulets, oies et pintades prêtes à cuire
- Conserves de bolognaise,
- Rillettes d'oie
- pâté de bœuf...

770 rue de Bernegoue

79230 Saint-Martin-de-Bernegoue

06 43 83 05 85

elevageduportailrouge@outlook.fr

Facebook : Gaec Le Portail Rouge



STEPHANE PENACQ

ENTRETIEN DEPANNAGE INSTALLATION

Plombier, Electricien, Chauffagiste, Frigoriste

contact@sarl-penacq.fr - 06.78.84.23.79

<http://www.sarl-penacq.fr>

360 RUE DE LA FONTAINE - 79230 SAINT-MARTIN-DE-BERNEGOUÉ